

## 2011 : UNE RENTRÉE ENCORE PLUS DIFFICILE QUE LES PRÉCÉDENTES

Les 16000 suppressions de postes de cette année qui s'ajoutent à celles des années précédentes continuent de dégrader les conditions de travail dans les écoles. La France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

Dans notre département, ces suppressions se traduiront par :

- Des fermetures ou refus d'ouvertures de classes pour une soixantaine d'écoles.
- Première entrée en maternelle de plus en plus retardée, y compris dans les secteurs difficiles.
- Suppression de la plupart des moyens supplémentaires dans les ZEP.
- Suppression de postes de RASED et refus de pourvoir les postes restés vacants : 3 villes du département sont particulièrement pénalisés car plusieurs postes sont concernés.
- Préparation de fusion d'écoles par des blocages de postes de direction.
- Suppression des stages de formation continue pour les titulaires.
- Suppression de la formation initiale pour les stagiaires qui devront au cours du mois de septembre se partager entre la classe et des réunions pédagogiques pour compenser ces carences.
- Responsabilité d'une classe (1 jour/semaine) confiée à des étudiants M2 sans aucune formation préalable.
- Diminution du nombre de maîtres formateurs : leur modulation disparaît puisque le nombre réduit de stagiaires et la disparition des stages de formation continue ne justifient plus leur nombre d'après l'IA !!!

Refusons ces conditions de travail dans l'intérêt des élèves et des personnels : impossible d'avoir pour ambition la réussite de tous les élèves dans une telle situation.

**Le 1<sup>er</sup> avril**, à l'appel du SNU ipp-FSU et des autres organisations syndicales siégeant au CTPD, enseignants, parents et élus étaient présents lors du CTPD : l'IA a été contraint de recevoir les délégations

présentes et de modifier un certain nombre de mesures.

**Le 4 mai**, nous nous sommes rassemblés devant le Ministère pour demander un plan d'urgence pour le département et avons déposé la lettre ouverte massivement signée dans le département.

**Le 24 mai**, durant le Conseil départemental de l'Éducation nationale, le rassemblement devant la Préfecture contraint la préfecture à recevoir une délégation pour les 39 écoles représentées.

**Le 16 juin**, jour du groupe de travail du CTPD pour les mesures de réajustements, 31 écoles sont encore représentées et sont à nouveau reçues.

**Le 22 juin**, quelques mesures de réajustement sont prononcées mais elles ne suffisent toujours pas.

**La prochaine étape : le CTPD du jeudi 8 septembre après-midi.**

**Avec le SNU ipp-FSU94, refusons ces dégradations et exigeons les conditions de travail nécessaires dans nos écoles.**

**Le SNU ipp-FSU appelle tous les collègues à se réunir dès les premiers jours de la rentrée pour lister les besoins de l'école, les communiquer au plus vite aux élus du SNU ipp-FSU qui siégeront au CTPD et à organiser une délégation le jour du CTPD.**

**Au niveau national, avec tous les autres personnels de l'Éducation nationale,**

Exigeons un autre budget, pour donner les moyens nécessaires à l'école pour assurer la réussite de tous les élèves. Pour une école démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

Participons à la grève du 27 septembre, à l'appel unitaire des organisations syndicales FSU, FER-CGT, UNSA Éducation et SGEN-CFDT.

**Hélène Houguer,**  
 Secrétaire départementale SNU ipp-FSU94

Nous avons à votre disposition à la Section départementale : • Affiches • Lettre aux parents • Bandeaux revendicatifs pour les écoles • Autocollants  
**Rendez-nous visite !** Maison des Syndicats, proche du métro Créteil Préfecture, 5<sup>e</sup> étage droite

### POUR NOUS JOINDRE :

**TÉL : 01 49 56 97 10 - 06 33 92 90 10**

**FAX : 01 49 56 97 20**

**COURRIEL : [snu94@snuipp.fr](mailto:snu94@snuipp.fr)**

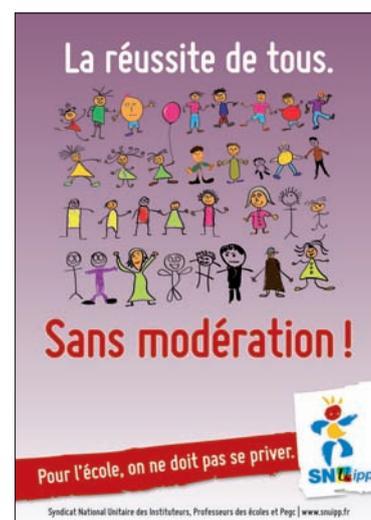
**SNU ipp 94**

11/13 rue  
 des Archives  
 94 000 Créteil

**N° 81 – septembre 2011**

### SOMMAIRE

<b>APPEL UNITAIRE</b>	
<b>Les rendez-vous de la rentrée</b>	p 3
<b>AUDIENCE DU SNU IPP</b>	
<b>AVEC L'IA</b>	
<b>Compte-rendu</b>	p 4-5
<b>MÉMO 2011 / 2012</b>	
<b>Salaires</b>	p 6
<b>Carrières</b>	p 7
<b>LE SNU IPP - FSU 94</b>	
<b>Mode d'emploi - Vos élus</b>	p 8
<b>ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES</b>	
<b>Du 13 au 20 octobre 2011</b>	p 9
<b>CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :</b>	
<b>La mobilisation unitaire commence à payer !</b>	p 10
<b>APPEL UNITAIRE</b>	
<b>à la grève du 27 septembre</b>	p 11
<b>EN ENCARTS</b>	
• Calendrier	
• Bulletin d'adhésion	
• Autocollant	



**Informez-vous sur notre site**  
**94.snuipp.fr**

# CARTE AVANCE SANTÉ AU CME, C'EST MA BANQUE QUI AVANCE MES FRAIS DE SANTÉ.

**0€**  
à avancer\*



L'assurance santé du Crédit Mutuel Enseignant prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la carte CB Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire\*. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au CME ou sur [www.bancassurance.creditmutuel.fr](http://www.bancassurance.creditmutuel.fr).

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE – TÉL. : 0 820 099 989\*  
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES – MELUN  
PARIS QUARTIER LATIN – PARIS HAUSSMANN – PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

\* Avec la carte CB Avance Santé dans la limite de 30 jours. Ces contrats des Assurances du Crédit Mutuel sont gérés par ACM IARD - SA au capital de 166 819 520 €, RCS 352 406 748. Siège social : 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg, entreprise régie par le code des assurances.

\* 0,12 € TTC/mois.

# Les rendez-vous de la rentrée

## Ne restez pas isolé(e) !

Le droit syndical de se réunir existe encore !  
Il permet rencontres, débats, prises de positions communes. C'est une avancée importante de la démocratie.

Utilisez-le dès ce premier trimestre :

**Participez aux différentes initiatives organisées par le SNU ipp-FSU :**

- Assemblées générales de villes : mardi 6 septembre, à 17 h 30
  - Créteil : maternelle Camus
  - Orly - Choisy : élémentaire Langevin de Choisy
  - Villejuif - Kremlin-Bicêtre - L'Haÿ-les-Roses : élémentaire Pasteur de Villejuif
  - Villeneuve-Saint-Georges : élémentaire Berthelot
- Demi-journée d'information syndicale : d'une durée de 3 heures, elle peut être décomptée de votre temps de service (heures d'animation pédagogique ou de concertation). Vous avez le droit d'en utiliser 2 par an, vous devez simplement en informer l'IEN une semaine avant la date prévue.

La première aura lieu : **samedi 24 septembre**, de 9 h à 12 h, à la Maison des Syndicats de Créteil  
(Formulaire ① à envoyer avant le 17 septembre à l'IEN)

Madame, Monsieur .....

Instituteur

Professeur des écoles

École .....

Ville .....

À Monsieur, Madame

.....

IEN de la ..... Circonscription

Je vous informe que conformément aux textes régissant l'exercice du droit syndical, je participerai à la demi-journée d'information syndicale organisée par le SNU ipp94, le samedi 24 septembre 2011 matin à Créteil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, Madame l'Inspectrice, l'expression de ma considération.

Date :

Signature :

① Exemple de formulaire pour la demi-journée d'information syndicale.

NOM, Prénom

Fonction et poste

Établissement

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie

s/c de Monsieur, Madame l'IEN

de .....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 10 novembre 2011 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Maison des Syndicats de Créteil.

Il est organisé par la Section départementale du SNU ipp du Val-de-Marne sous l'égide du Centre national de Formation syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congrès pour la formation syndicale (arrêté du 15 septembre 1997).

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments distingués.

À ....., le .....

Signature :

② Exemple de formulaire pour le stage de formation syndicale.

- Stage de formation syndicale : ouvert à tous dans la limite de 12 jours/an. Ils donnent la possibilité de réfléchir sur un thème donné, souvent avec l'aide d'un invité spécifique (chercheur...). Vous devez impérativement adresser votre demande d'autorisation d'absence un mois avant la date du stage. Le SNU ipp-FSU en organisera 4 cette année : novembre, janvier, mars et fin mai.

Le premier aura lieu : **jeudi 10 novembre**, de 9 h à 16 h 30 à la Maison des Syndicats de Créteil.

Il portera sur l'évaluation : à quoi sert l'évaluation qu'il s'agisse des élèves, des personnels ou des écoles.  
(Formulaire ② à envoyer avant le 10 octobre à l'IEN)

# Audience avec l'Inspecteur d'Académie

Compte-rendu de l'audience avec M. Moya, Inspecteur d'Académie du Val-de-Marne, DSDEN.

M<sup>me</sup> Rohée, IEN adjointe et M. Montesinos, secrétaire général.

Représentants du SNU ipp-FSU : Brigit CERVEAUX et Hélène HOUGUER.

Cette audience demandée par le SNU ipp est l'objet d'un bilan d'une année de fonctionnement depuis la nomination de M. Moya, sur le département à la fin de l'année scolaire 2010.

## Préambule

Le SNU ipp-FSU souhaite que tous les problèmes rencontrés cette année puissent être évoqués, dans la perspective d'améliorations pour les collègues et les écoles pour l'année prochaine.

## Carte scolaire

- Le SNU ipp-FSU se satisfait du maintien de l'utilisation des seuils pour les ouvertures de classes, mais il exprime son incompréhension et son désaccord face au refus de l'IA de ne toujours pas prendre en compte les effectifs de certaines écoles, pourtant reçues plusieurs fois en délégations. Certaines ont en effet des effectifs bien supérieurs à d'autres qui ont obtenu une ouverture ou une annulation de fermeture, comme pour n'en citer que quelques-unes, l'élémentaire Pasteur à Villejuif, l'élémentaire Jardins Parisiens à l'Haÿ-les-Roses...
- Il insiste sur les conséquences des mesures qui accentuent parfois les inégalités au lieu de les atténuer : accumulation dans certaines écoles de plusieurs fermetures (classe, moyen supplémentaire, RASED...).
- Il évoque la situation particulière de certaines écoles pour lesquelles il demande à l'IA de revenir sur sa décision de fermeture : la maternelle Anatole France à Champigny, la maternelle Makarenko à Vitry, l'élémentaire Prévert de Boissy...
- Il témoigne de la fragilité de certaines écoles, suite à l'attente d'une décision prise seulement après la rentrée, ce qui désorganise l'école et déstabilise les équipes d'enseignants. Cette gestion à flux tendus pénalise particulièrement les écoles très proches des seuils les amenant à cumuler d'une année sur l'autre ouverture et fermeture avec des effectifs pourtant stabilisés sur plusieurs années.

*Réponse de l'IA : Il reconnaît avoir reporté sa décision pour plusieurs écoles, suite aux conditions dans lesquelles s'est achevée l'année (occupations d'écoles, d'une inspection par les parents) et en avoir informé les maires de ces différentes communes. Il envisage de compter les effectifs dans ces écoles à la rentrée en vue de prendre les décisions nécessaires si les seuils sont atteints. Il prévient toutefois qu'il renoncera à toute décision si les comptages sont rendus impossibles et ne peuvent être effectués.*

*Il envisage d'étudier la variation des effectifs après les dernières mesures de réajustement pour cibler les écoles à la marge.*

## Paritarisme

- Si le SNU ipp-FSU se satisfait que les CAPD fassent à nouveau l'objet d'un procès-verbal adopté par la CAPD, il évoque les points qui continuent à poser problème pour que les élus du personnel puissent remplir leur fonction :
  - Documents communiqués préalablement et sous une forme exploitable.
  - Accès aux dossiers des collègues pour les points abordés en CAPD : liste d'aptitude à l'emploi de direction d'école par exemple.
  - Espace de temps nécessaire pour permettre un véritable dialogue au sein des CAP avant toute prise de décision.

*Réponse de l'IA : En ce qui concerne l'accès aux dossiers des collègues pour l'inscription sur la liste d'aptitude direction, il a demandé l'expertise de l'Inspection Générale.*

## Mouvement

- Le SNU ipp-FSU rappelle son attachement à l'utilisation de règles et de barèmes connus de tous pour les différentes opérations les concernant. Il réitère ses revendications concernant les opérations du mouvement :
  - Affectations au barème
  - Refus des postes à profil
  - Il se prononce contre toute dérogation aux règles.
- Il insiste sur le maintien du groupe de travail avec les élus CAPD durant la phase d'ajustement et demande la tenue d'une CAPD pour ouvrir et fermer cette phase.
- Il salue le travail et la très grande attention des personnels du service du mouvement qui ont œuvré durant toute la très longue phase d'ajustement.
- Il constate que le refus d'utiliser une fiche spécifique de vœux pour la phase d'ajustement alourdit inutilement la phase d'ajustement et demande qu'une solution soit apportée pour permettre aux collègues sans poste définitif d'élargir leurs vœux pour la phase d'ajustement. Il réitère la demande d'une fiche de vœux indispensable.
- Il précise l'inutilité des postes de TDC dans les circonscriptions du département où il reste des postes d'adjoints vacants faute de candidatures et remarque pour d'autres communes, aucun poste ne restait disponible pour les adjoints après l'affectation des TDC et TRS.
- Il demande qu'une réflexion soit engagée pour aider les nombreux collègues, souvent débutants, affectés

tés sur plusieurs postes fractionnés, parfois sur plusieurs écoles, communes, voire circonscriptions. L'administration doit reconnaître les difficultés particulières posées à ces collègues.

- Il remarque que la décision de refuser de pourvoir les postes E des RASED vacants par des fonctionnaires volontaires pénalisent lourdement les écoles de communes où les élèves cumulent déjà de nombreuses difficultés (3 communes ont au minimum 2 postes E non pourvus sans compter les autres postes spécialisés : CLIS...). Il demande donc à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revenir sur sa décision.
- Il demande que tous les collègues mis à disposition auprès d'une circonscription (MAD) soient affectés par l'Inspection Académique (et non pas par les circonscriptions) au barème.
- Il demande qu'un nouvel appel à candidatures soit effectué pour les postes direction et ASH restés vacants.
- Il évoque la situation spécifique de quelques écoles du département.

*Réponse de l'IA : Il n'est pas convaincu de l'utilité d'une fiche de vœux spécifique pour la phase d'ajustement.*

*Il s'engage à lancer un nouvel appel à candidatures pour les postes particuliers, directions et ASH restés vacants dès juillet pour la phase d'ajustement d'août.*

*Pour l'ensemble des autres problèmes évoqués, aucune opposition mais pas d'engagement pris.*

## Formation

- Le SNU *ipp*-FSU rappelle son opposition à la réforme de la mastérisation qui conduit des étudiants sans formation préalable à prendre la responsabilité d'une classe, à priver les collègues de stages de formation continue, à renoncer au savoir-faire des maîtres formateurs dont la certification a été souvent le fruit d'un long travail reconnu par un diplôme professionnel.
- Le SNU *ipp*-FSU s'interroge sur l'implantation de M2 sur des postes dans certaines écoles ZEP alors que le nombre important de temps partiels permettait d'autres possibilités : ce n'est ni l'intérêt des élèves, ni celui des étudiants de les placer sur ces écoles souvent difficiles pour une première entrée dans le métier. Il remercie l'Inspecteur d'Académie d'avoir accédé à la demande du SNU *ipp* d'avoir modifié l'implantation d'un M2 sur la maternelle Solomon de Champigny (école en RAR) et demande que cela soit fait aussi pour les autres écoles ZEP où un M2 est affecté.
- Le SNU *ipp*-FSU dénonce la méthode utilisée vis-à-vis des Maîtres Formateurs informés individuellement par écrit en fin d'année scolaire de leur devenir pour l'an prochain. Quels ont été les critères utilisés pour maintenir certains dans leurs fonctions ? Il demande que tous

soient reconnus dans leurs compétences de formateurs et que tous les IMF et DEA (retenus mais aussi non retenus) soient réunis par l'administration et informés.

*Réponse de l'IA : L'implantation des M2 tient compte des jours libérés par les collègues : lundi et jeudi exclusivement. L'IA accepte de revoir sur les écoles citées s'il y a une autre possibilité.*

*En ce qui concerne le choix du maintien des Maîtres Formateurs, deux critères ont été utilisés : la proximité géographique avec l'implantation des stagiaires, la décision de créer quelques pôles de formation sur des écoles d'application.*

*Par ailleurs, les décisions ne sont pas encore définitives, la phase d'ajustement d'août nécessitera sans doute de réajuster. L'IA insiste sur la reconnaissance de la certification et considère que l'accompagnement des M1 devient un enjeu véritable.*

## AVS – EVS - CUI

Le SNU *ipp*-FSU intervient pour demander :

- L'affectation d'une AVS dès la rentrée pour les CLIS et pour les élèves dont la MDPH a notifié la présence d'une AVS
- Le renouvellement des contrats des personnels en situation de précarité et en particulier les CUI pour les personnes de plus de 50 ans ou reconnues travailleurs handicapés
- L'augmentation de départs d'enseignants en formation spécialisée CAPASH pour diminuer le nombre de postes spécialisés vacants faute de candidatures.

*Réponse de l'IA : L'IA affirme sa priorité absolue au handicap : 100 personnes devraient être embauchées dès le 13 septembre 2011 (impossibilité d'avancer la date suite à une impossibilité de Pôle Emploi). Il attend toutefois la modification de la circulaire sur le handicap.*

*Pour les CUI, il mettra en œuvre le cadrage national qui doit être exposé dans une nouvelle circulaire du Ministère du Travail.*

## Exeat-ineat

- Le SNU *ipp* conscient du contexte inhabituel qui ne permettra guère aux collègues de voir leurs demandes d'exeat ou d'ineat aboutir, demande que les situations exceptionnellement difficiles (sociales, familiales, médicales) soient examinées favorablement et soutenues pour leur permettre d'évoluer positivement.

*Réponse de l'IA : Parmi les collègues ayant demandé un réexamen de leur dossier une dizaine obtiendront une promesse d'exeat.*

*Aucun ineat ne sera accordé, au vu du nombre important de collègues sans affectation (= mis à disposition d'une circonscription), et en attente de retour de dispo.*



# Mémo 2011/2012

# Salaires

## Sur notre fiche de paie

### Le traitement de base et ses suppléments pour tous

#### GRILLE INDICIAIRE depuis janv 99

Ech.	INST. adjoint	PE	
		adjoint	H. Clas.
1	341	349	495
2	357	376	560
3	366	410	601
4	373	431	642
5	383	453	695
6	390	467	741
7	399	495	783
8	420	531	
9	441	567	
10	469	612	
11	515	658	

#### Supplément familial de traitement (uniquement si 418 < indice < 716)

1 enfant : 2,29 €  
 2 enfants : 10,67 € + 3% du salaire brut  
 3 enfants : 15,24 € + 8% du salaire brut  
 par enfant en plus : 4,57 € + 6% du sal. brut

#### Indemnité de Résidence

3% du traitement brut mensuel en zone 1  
 (en zone 2 : 1%, rien en zone 3)

**VALEUR MENSUELLE DU POINT D'INDICE AU 01/07/09**

Brut : **4,63 euros mensuel**

### Ce qui est retranché du traitement brut

**CSG : 7,5%** de 97% du salaire total dont 2,4% non déductible du montant imposable

**Pension civile («retraite»)** : **8,12%** depuis le 01/01/2011

**Contribution Solidarité («Chômage»)** : **1%**

**MGEN (facultatif selon mutuelle choisie)** : **2,9%** du traitement brut avec indemnité de résidence

**CRDS : 0,5%** (sur 97% de tous les revenus)

### Les indemnités et primes... les plus fréquentes

Pour les autres voir [94.snuipp.fr](http://94.snuipp.fr) dossier "carrière"  
 choix "Infos diverses" actualisé à chaque évolution des taux

**Indemnités TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**  
 effectués par les enseignants des écoles  
 pour le compte et à la demande des collectivités territoriales  
 (décret du 14.10.66 et nte serv du 23.07.98 B.O n°31 juillet 98)

Taux horaire	Inst./dir.	P.E.	PE.hc
Heure d'ens	21,61	24,28	26,71
Heure études surv.	19,45	21,85	24,04
Heure de surv (cantine)	10,37	11,66	12,82
Heures péri-éduc		23,34	

#### Indemnités de soutien scolaire

Taux horaire	Inst./dir.	P.E.	PE.hc
	24,20	27,20	29,92

#### Indemnités de déplacement kilométrique

Cat. véhicules	< 2 000 km	> 2 000 km
5 CV	0,25 €	0,31 €
6-7 CV	0,32 €	0,39 €
8 CV et +	0,35 €	0,43 €

**Indté SEGPA, EREA, CNED, UPI, CI Relais**  
 1546,20 € annuel

**Indemnité de direction E.R.E.A, ERPD**  
 1 123,92 € annuel

**Indté d'enseignt en milieu pénitentiaire**  
 2 105,63 € annuel

**Indté de changement de résidence**  
 Demande à l'IA dès que nommé dans le département à TD  
 (forfait mais taux diffère si promo-concours PE- ou permut)

#### SUJETIONS SPECIALES direction école et établissement spécialisé

1 à 4 classes : 1 495,62 € soit 124,64 €/mois  
 5 à 9 classes : 1 695,62 € soit 141,30 €/mois  
 10 classes et + : 1 895,62 € soit 157,97 €/mois  
 (+20% en ZEP)

#### SUJETIONS SPECIALES ZEP

1 155,60 € annuel

#### PRIME INSTALLATION 1<sup>ER</sup> POSTE ZEP

1 seule fois : 900 € maximum

#### SUJETIONS SPÉCIALES

direction E.R.E, ERPD, UPI, Adjoint SEGPA  
 2 880,72 €

#### ISSR : indemnités de remplacement, BD, ZIL

Distance résidence administrative et remplacement  
 Moins de 10 kilomètres : 15,20 €/jour  
 De 10 à 19 kilomètres : 19,78 €/jour  
 De 20 à 29 kilomètres : 24,37 €/jour

**SUJETIONS SPECIALES Conseillers FC**  
 7 504,68 € annuel

**Indemnité Représentative de Logement (IRL)**  
 218,70 € mensuels. Instit. seulement et au  
 01/01/04 (majoré de 25% si chef de famille)

**PRIME ENTRÉE DANS LE MÉTIER**  
 1 500 € (12/09/2008)

voir site de la CAF : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

#### Allocations familiales

jusqu'aux 20 ans de l'enfant si ses revenus < 55% du SMIC

Nbre d'enfants	Montant après déduction CRDS
2	125,78 euros
3	286,94 euros
enfant sup.	161,17 euros

#### Majorations d'allocations familiales

Enfant de 11 à 16 ans : 35,38 euros  
 Enfant de 16 à 20 ans : 62,90 euros

#### Allocation de rentrée :

Plafonds de ressources

Nb d'enfants	Plafond de ressource 2009
1	22 970 €
2	28 271 €
3	33 512 €
enfant sup.	+ 5 301 €

PAJE et allocation d'adoption ou de naissance

Nb d'enfants	Cple 1 seul revenu	Cple 2 rev/parent isolé
1	33 765 €	44 621 €
2	40 518 €	51 374 €
3	48 622 €	59 478 €
enf sup.	+ 8 104 €	+ 8 104 €

#### Complément familial mensuellement

Si 3 enfants et + (âgés de 3 ans et +) : 161,29 €.

### BONIFICATIONS INDICIAIRES

Chargé d'école	3 pts
Directeur 2/4 cl.	16 pts
Directeur 5/9 cl.	30 pts
Directeur 10 cl. et +	40 pts
Instit. spécialisé	15 pts
I.M.FA.I.E.N.	41 pts
Dir. Adjt SEGPA	50 pts
Dir EREA - ERPD	120 pts

### NOUVELLES BONIFICATIONS INDICIAIRES

PE spécialisé et non spécialisé en CLIS	27 pts
Coord. ZEP	30 pts
Enseignant en CLIN	30 pts
Enseignant Classe relais	30 pts
Directeurs	8 pts
Coord. CI Relais	40 pts

### PRIME SPÉCIFIQUE UNIQUE

**PRIME D'INSTALLATION 1<sup>ER</sup> POSTE ÎLE-DE-FRANCE** (dossier envoyé par l'IA via l'IEN en septembre)  
 2 055,52 € versés en une seule fois après titularisation



Ce tableau se veut à peu près exhaustif. La multiplication des statuts et situations particulières nous empêche de l'être complètement. Vous trouverez tout renseignement dans la nouvelle édition du

## KISAITOU ou presque

édité par le SNUipp  
et en vente à la section.

## Calendrier scolaire 2011/2012

### Toussaint

Du samedi 22 octobre  
au jeudi 3 novembre matin

### Noël

Du samedi 17 décembre  
au mardi 3 janvier matin

### Hiver

Du samedi 18 février  
au lundi 5 mars matin

### Printemps

Du samedi 14 avril  
au lundi 30 avril matin

### Été

Jeudi 5 juillet

## AGENDA

### Calendrier des opérations paritaires

#### SEPTEMBRE

Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement spécialisé.

Demande d'indemnités de remplacement.

Inscription (internet) concours internes PE.

#### OCTOBRE

Dépôt demande de remboursement des titres de transport.

Liste d'aptitude à l'emploi de directeur. Détachements à l'étranger.

Contrôle droit à l'IRL (ne concerne que les instits).

#### NOVEMBRE

Participation aux permutations informatisées (sur i-prof). **Le SNUipp éditera un journal.**

Inscription au stage de préparation au diplôme de psychologue scolaire et au diplôme des DDEEAS.

#### DÉCEMBRE

Dépôt du dossier de candidatures aux stages CAPA-SH.

Demandes d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'intégration dans le corps des écoles.

#### JANVIER

Promotions pour l'année civile 2011 pour les instituteurs et pour l'année scolaire 2011/2012 pour les professeurs des écoles. **Le SNUipp éditera un journal.**

Mesures de carte scolaire pour 2012 en CTP

Demande de Retraite pour la rentrée 2012

#### FÉVRIER

Mouvement départemental première tranche : participation uniquement par internet sur i-prof... (résultats mi-mai). **Le SNUipp édite un journal spécial à ce sujet.**

Les collègues à titre provisoire qui n'ont pas réussi à encoder leurs vœux l'an dernier ont été classés par l'administration en queue de liste lors de la phase d'ajustement, quel que soit leur barème.

Temps partiel, disponibilités, congés de formation professionnelle.

Demandes de temps partiels ou de reprises à plein temps.

#### MARS

Résultat des permutations informatisées et début des demandes d'exeat-ineat.

#### AVRIL

Stages MAPFEN plan académique.

#### MAI

Mouvement départemental : participation à la phase d'ajustement pour un poste d'une autre nature (avec publication non exhaustive des postes particuliers, directions, ASH...)

CAFPEMF session suivante.

#### JUIN - JUILLET

RÉSULTATS DE LA PHASE D'AJUSTEMENT DU MOUVEMENT. Ajustements de carte scolaire 2012 en groupe de travail CTP.

## PRESTATIONS SOCIALES INTERMINISTERIELLES

Pour plus de détails, consulter le site de l'Inspection Académique rubrique "Action Sociale 2010" qui regroupe l'ensemble des prestations d'action sociale : prestations interministérielles et initiative académique et sur lequel on peut télécharger le formulaire à remplir.

Les demandes sont à adresser à la division des affaires sociales du rectorat - DAS 4 - 4 rue Georges Enesco 94 010 CRÉTEIL Cedex (01 57 02 68 75)

D'autres aides exceptionnelles pour les personnes se trouvant en situation financière difficile peuvent être attribuées (voir les Assistantes Sociales de l'IA pour constituer un dossier)

### ENFANTS HANDICAPÉS :

(sans condition de ressources)

\* Séjour d'enfants en centres spécialisés  
(ss limite d'âge) : 19,68 €/jour/enfant

\* Alloc aux parents d'enfants handicapés < 20 ans  
147,82 €/mois

\* Allocation pour études ou stage de formation pro. (20 à 27 ans) : 116,76 €/mois

### HABITAT :

(conditions de ressources et d'exercice variables)

\* Prêt mobilité (cf condition sur site [snuipp94](http://snuipp94))  
2 000 € sur 3 ans à taux 0 %

\* Prêt d'accession à la propriété  
3 000 € à taux 0 %

\* Installation des personnels affectés en Île-de-France :

Aide : (AIP et AQIP-ville) 900 € maximum dans la limite de la dépense

Prêt : (PIP) 1 229,60 €

### PRESTATION POUR SÉJOURS D'ENFANTS

(soumis à condition de ressources)

\* Centres de loisirs agréés :

4,90 €/jour/enfant

\* Centres de vacances et séjours linguistiques :  
enf. de 4 à 12 ans 6,89 €/jour/enfant

enf. de 13 à 18 ans 10,45 €/jour/enfant

\* Maisons familiales de vacances

ou gîtes ruraux :

pension complète 7,26 €/jour/enfant

autre formule 6,89 €/jour/enfant

\* Classes d'environnement - Voyages scolaires :

séjour de 5 à 20 jours 3,39 €/jour/enfant

séjour > à 21 jours 71,50 €/séjour/enfant

### AIDE À LA FAMILLE

(soumis à condition de ressources)

\* Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant :

21,12 €/jour/enfant

## Plus d'infos ?

**94.snuipp.fr**

onglet "carrière"

## Prestations spécifiques MGEN

Aide ménagère à domicile, chèques vacances, aide amélioration de l'habitat, prêt 0%...

[www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)



**du lundi au vendredi**

**de 8h45 à 12h30**

**et de 13h30 à 17h30**

*sur rendez-vous le mercredi*

**11/13, rue des Archives  
94 000 - CRÉTEIL**

**Tél. : 01 49 56 97 10 - 06 33 92 90 10**

*(répondeur si absence)*

**Fax : 01 49 56 97 20**

**Mel : [snu94@snuipp.fr](mailto:snu94@snuipp.fr)**

**ATTENTION :** au cas où plus de 3 correspondants sont en ligne, la sonnerie ne marque pas l'occupation, mais sonne comme sans réponse.

Le SNUipp en Val-de-Marne c'est une équipe de militants, dont quelques uns sont partiellement déchargés de service pour aider à faire vivre la solidarité professionnelle entre collègues, à travers le fonctionnement du syndicat.

La volonté de maintenir pour tous le lien avec la réalité des écoles, est à l'origine de ce choix. C'est aussi pourquoi sont régulièrement échangés les collègues qui assurent les permanences, notamment en impliquant de jeunes collègues.



**Le syndicat,  
une chaîne  
de solidarité.  
Prenez-y  
votre place,  
syndiquez-vous !**

**Vos élus SNUipp dans les instances...**

**... ils œuvrent pour vous !**

### à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

#### Corps des professeurs d'école et instituteurs :

HOUGUER Hélène - Elem Berthelot - VSG

GUINTRAND Thierry - Elem J. Vilar - VILLEJUIF

CERVEAUX Brigit - Elem A. France - CHAMPIGNY

NARCE Franck - Elém Val Roger - PLESSIS-TRÉVISE

SCHEHR Virginie - Elem Eluard - VALENTON

LEMOULE Sylvie - Elém Ch. Beuvin - CRÉTEIL

ISASA Christophe - Elem Cité verte - SUCY-EN-BRIE

CELEYRETTE Agnès - Elém Makarenko B - VITRY

TONET-BASTIDE Catherine - Mater Casanova - BONNEUIL

AGOSTINI Catherine - Elém Kergomard - LA QUEUE-EN-BRIE

### à la Commission Hygiène et Sécurité Départementale (CHSD)

LESVIGNES Marc - Elém Monge - CRÉTEIL

QUINSON Cécile - Elém Ferry - FONTENAY

### à la Commission Technique Paritaire Départementale (CTPD)

CERVEAUX Brigit - Elém A. France - CHAMPIGNY-SUR-MARNE

HOUGUER Hélène - Elém Berthelot - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

LECORNEC Bruno - Elém G. Mòquet - IVRY-SUR-SEINE

LESVIGNES Marc - Elém Monge - CRÉTEIL • RAVARD Lise - Elem J. Vilar - VILLEJUIF

ISASA Christophe - Elém Cité verte - SUCY-EN-BRIE

### à la Commission Départementale sur la Formation Continue (CDFC)

CERVEAUX Brigit - Elém Anatole France - CHAMPIGNY

ISASA Christophe - Elém Cité verte - SUCY-EN-BRIE

### à la Commission de Réforme

ROCHELEMAGNE Patricia - Elém Péguy - MAISONS-ALFORT

LESVIGNES Marc - Elém Monge - CRÉTEIL

# ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

du 13 au 20 octobre 2011

Il y aura quatre votes et  
le vote se fera par internet

**NOUVEAU!**



## Délégués aux commissions administratives paritaires

(CAP Départementale, CAP Nationale)



**AU PLAN NATIONAL, 47%  
DES ENSEIGNANTS  
DES ÉCOLES ONT VOTÉ  
SNUIPP EN 2008**

## Représentants aux Comités techniques

(CT Académique, CT Ministériel)



En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- ✓ Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- ✓ Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- ✓ Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- ✓ Demande de congés de formation, de stages de formation,
- ✓ Démissions, discipline...

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU vous écoutent, vous défendent, vous conseillent. Ils interviennent pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- ✓ gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- ✓ hygiène, sécurité, conditions de travail,
- ✓ les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- ✓ formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

## ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES POUR POUVOIR VOTER !

Pour voter, il vous faudra un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

**Du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :**

- ✓ Vous êtes titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- ✓ Vous êtes stagiaire : CTA, CTM
- ✓ Vous êtes non titulaire (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).



Le service public d'éducation, nos métiers,  
on les aime, ensemble on les défend !



# Contrat unique d'insertion

## La mobilisation unitaire dans le Val-de-Marne a payé !

### La loi enfin appliquée dans notre département sur les CUI travailleurs handicapés et les plus de 50 ans bénéficiaires d'un minima social !

**Une bonne nouvelle sur le front des Contrats Unique d'Insertion (CUI) :** l'Inspection académique vient de nous confirmer que la réglementation serait enfin appliquée à propos des travailleurs handicapés et de plus de 50 ans bénéficiaires d'un minima social.

Jusqu'à présent, cette "possibilité laissée à l'employeur" était systématiquement refusée pour les nouveaux CUI.

Les personnels concernés vont d'ici peu recevoir une lettre de renouvellement. Pour ceux dont le contrat s'arrête au 30 juin pour des raisons de budget du Pôle Emploi 94 (voir ci-dessous) ils pourront repostuler sur le même poste en septembre.

**Le SNU *ipp*-FSU 94 a aussi obtenu des éclaircissements sur les différentes raisons du non-renouvellement de centaines de CUI** au 30 juin ou courant juillet :

- Les anciens CAV (contrats avenir) devenus CUI qui atteignaient la limite fatidique des 2 ans (ancienne durée minimum de ces contrats) n'ont pas été renouvelés car ils coûtent plus cher à l'État que les nouveaux CUI : ils font "26 h payées 26 h" au lieu de "24 h payées 20 h"... Tous les départements de la Région parisienne ne sont pas à la même enseigne, c'est une décision des préfectures départementales (93 et 94).
- L'ensemble des AVS sous contrat CUI ne sont repris que s'ils peuvent faire une année scolaire complète.
- Enfin, tous les CUI embauchés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2010 ont vu leur dossier bloqué par le Pôle Emploi 94... faute de budget qui ne seront abondés qu'à la mi-juillet, date à laquelle les services de l'IA sont en vacances. Environ un tiers des non-renouvelés sont touchés par cette situation kafkaïenne.

**La FSU a demandé à la préfecture du Val-de-Marne l'organisation d'une réunion** entre personnels et organisations syndicales et l'ensemble des institutions concernées : Préfecture, IA, Pôle Emploi.

Il est inadmissible que plus d'une centaine de CUI se retrouvent non-renouvelés cet été pour une question de date de versement d'un budget !

Il est inadmissible que des personnels employés par l'Éducation nationale se retrouvent licenciés pour des raisons de date d'embauche dont ils ne sont pas tributaires !

**Tous ensemble, nous continuerons à exiger :**

- dans l'immédiat le réemploi de tous et le maintien des postes d'AED non AVS menacés.
- la création des postes statutaires d'Assistants administratifs et d'AVS en nombre suffisant permettant l'intégration des actuels précaires à la Fonction publique.

Le SNU *ipp*-FSU 94 continue aussi à monter des dossiers de recours aux Prud'hommes pour tous les CUI licenciés qui n'ont pas eu accès à leur droit à une formation qualifiante de 80 h minimum. Contactez nous pour que nous puissions vous aider à constituer et déposer ces dossiers.

**Les critères d'attribution des CUI ont été fortement étendus :** pour y prétendre il suffit désormais d'être inscrit au chômage. Ainsi, sous réserve de décision favorable du Pôle Emploi, tous les CUI non-renouvelés pourront postuler à nouveau en septembre :

- a) Sur un poste d'Assistant administratif : M. Moya, Inspecteur d'académie du Val-de-Marne, a déclaré dans l'édition Val-de-Marne du *Parisien* du 8 juin 2011 vouloir "augmenter de 140 le nombre de CUI sur l'accompagnement des élèves handicapés. Je vais devoir en retirer sur l'aide à la direction d'école et le second degré, mais certains postes n'étaient pas occupés..." (voir l'article en pièce jointe). Pourtant, les mêmes services de l'IA affirment que les postes d'Assistants administratifs actuellement non-renouvelés ne seraient pas supprimés. Le minimum est que tous les CUI non-renouvelés puissent postuler en septembre sur de nouveaux CUI de 2 ans.
- b) Sur un poste d'AVS : contrairement aux annonces de Sarkozy qui déclarait récemment la fin des recrutements de CUI pour les postes d'AVS et leur remplacement par des postes d'AS (auxiliaires de scolarisation) "mieux formés que les actuels assistants d'éducation", il y aura un recrutement de 200 AVS sous contrat CUI à la rentrée prochaine dans le 94.

**Proposez au conseil des maîtres de votre école,** à la suite de la pétition unitaire et du vœu précédemment envoyé, de transmettre une courte lettre à l'IEN (recruteur des CUI sur la circonscription) lui demandant de vous réembaucher en septembre.

# Appel unitaire à la grève

## ENSEMBLE, ARRÊTONS LA SAIGNÉE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Ensemble, exigeons les moyens nécessaires pour que l'école puisse aider tous les élèves à réussir.*

*Dès le mois de juin, la FSU, la FERC-CGT, le SGEN-CFDT et l'UNSA Éducation appellent les personnels de l'Éducation à la grève dès le 27 septembre.*



Depuis 4 ans, le Ministère de l'Éducation nationale a supprimé plus de 52000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'École publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

Les personnels de l'Éducation, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60000 élèves supplémentaires sont attendus.

Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Éducation nationale sonne comme une provocation d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

Si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire "plus avec moins", la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation appellent les personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté.

D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

La MAE  
**N°1**  
depuis  
80 ans !

# ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE



Pour être enseignant,  
nous savons qu'il faut avoir la flamme...  
...et des élèves bien assurés !

Obligation légale pour toutes les activités facultatives et fortement recommandée pour les activités obligatoires (Circulaire n°88-208 du 29/08/1988 du Ministère de l'Éducation Nationale)

## Engagements MAE

- Éviter les conflits entre parents et enseignants
- Éduquer pour prévenir les risques
- Couvrir au mieux les accidents



MAE de la Région Parisienne • 02 32 83 60 75  
9 rue d'Argenson - 75008 PARIS • mae75@mae.fr

Protéger est un métier  
[www.mae.fr](http://www.mae.fr)